



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0570

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Apports nutriments

Contrôle de l'Azote Potentiellement Lessivable (APL)

1. Libellé de la mesure

Gestion des APL de contrôle : prévoir un taux de contrôle annuel d'au moins 3 % des exploitations situées en zones vulnérables avec la possibilité de moduler ce taux en fonction des évaluations annuelles du système.

2. Explicatif du libellé

Il s'agit simplement d'avoir la possibilité de moduler le taux de contrôle par APL des agriculteurs exploitant au moins 20 % de leur terre en zone vulnérable en fonction des résultats du système.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Moduler les contrôles APL afin de détecter un plus grand nombre d'agriculteurs qui n'appliqueraient pas les bonnes pratiques nécessaires à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.